



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 53433

Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur le projet de piscine olympique à Aubervilliers. Annoncé en 2004 dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2012, ce projet a été maintenu et confirmé en mars 2012 par le précédent gouvernement. Ce grand équipement structurant pour Aubervilliers et la métropole s'inscrit aussi dans la logique de rénovation urbaine du quartier Landy-Cristino Garcia, situé dans la Plaine-Saint-Denis. Ce territoire populaire, fortement touché par l'habitat insalubre et la désindustrialisation bénéficierait d'une attractivité renforcée. La proximité immédiate du Stade de France, et l'excellente accessibilité du lieu, notamment grâce aux transports en commun sont autant d'atouts en faveur du site d'Aubervilliers. La municipalité, l'intercommunalité Plaine commune et la Fédération française de natation soutiennent activement ce projet. Par ailleurs, malgré l'excellence de nos résultats sportifs en natation, notre pays manque cruellement d'un équipement nautique pouvant accueillir de grandes compétitions internationales, ce qui n'a plus eu lieu depuis 1987. Alors que, comme elle l'avait souligné récemment, la France aspire à organiser de nouveau les Jeux olympiques d'été, ce projet fédérateur serait indispensable à la réussite d'une éventuelle candidature. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis l'origine de ce projet envisagé dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2008 et 2012, le ministère chargé des sports a apporté un soutien constant au projet de complexe aquatique olympique porté par la communauté d'agglomération de Plaine-Commune. Le programme de cet équipement a été revu à la baisse à plusieurs reprises, y compris depuis la désignation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre à l'issue d'un concours international, le 22 septembre 2008. Lors du dernier comité de pilotage du projet, le 13 mars 2012, un nouveau programme, présentant diminution de la surface du projet de 2 769 m² utiles, a été validé par les différents partenaires, notamment par la fédération française de natation (FFN). Cette évolution du projet a permis de ramener le coût d'objectif à 68 M€ HT (valeur 2012, hors foncier) au lieu des 71,3 M€ HT (valeur 2009, hors foncier) du projet lauréat du concours international d'architecture. Malgré la réduction du coût d'objectif du projet, le plan de financement de la construction de ce projet n'est toujours pas arrêté. Le maître d'ouvrage envisage de confier la charge d'assumer le coût résiduel de l'investissement (10,96 M€) au délégataire qui sera choisi pour mener à bien la réalisation. De fait, le projet s'avère moins attractif pour les éventuels candidats à la délégation. L'acquisition, la dépollution et la viabilisation du terrain devaient être financées dans le cadre d'une opération d'urbanisme intégrant la réalisation d'un programme immobilier tertiaire (65 000 m² de bureaux) qui a été réduit (40 000 m² de bureaux et 20 000 m² d'hôtel), d'où un déficit de financement de ce poste. Le déficit d'exploitation est estimé à 2,1 M€/an environ, avec une durée d'amortissement des investissements de 17 ans. Ce déficit d'exploitation pourrait être comblé par la communauté d'agglomération de Plaine-Commune et les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers. Dans l'incapacité de boucler le plan de financement, la communauté d'agglomération de Plaine-Commune a suspendu le projet. Lors d'une réunion organisée le 3 septembre 2013 au ministère à son initiative avec la FFN, celle-ci

a souhaité que le programme du projet soit reconsidéré en faveur de l'accueil de scolaires, de clubs et du grand public, de stages et de compétitions internationales jusqu'aux championnats d'Europe. Les installations nécessaires pour l'organisation de compétitions exceptionnelles telles que les championnats du monde et les Jeux olympiques pourraient faire l'objet d'aménagements spécifiques à caractère temporaire. Ainsi, lors des championnats du monde de natation organisés à Barcelone, à Melbourne et à Shanghai, des bassins et/ou des tribunes temporaires ont été implantés dans de grands équipements existants. Le coût de location et d'installation des équipements temporaires ne représente qu'une part limitée du budget total d'organisation pour ce type d'événements. Des nouvelles réunions seront organisées avec les différents partenaires afin d'envisager les suites possibles pour l'aboutissement de ce projet d'envergure nationale et internationale auquel le ministère accorde toute son attention.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Guigou](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53433

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3136

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7266